

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
Projet CAPPABEAUCE - Usine de CHRYSO à	Sermaises du Loiret							
		· Open or in a section of the contract of the						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	s) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	CHRYSO France							
Nom, prénom et qualité de la personne	BERNARD Thierry							
habilitée à représenter la personne morale								
RCS / SIRET 9 6 4 2 0 0 4 9 7 0 0 0 2 9 Forme juridique SAS								
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoi	re n°1						
3 Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R.	122-2 du code de l'environnement et						
o. ediegorie(s) applieable(s) as lable	dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard c							
catégorie de projet 1 - ICPE	(Préciser les éventuelles rubriques issues d le projet vient modifier la rubrique à enregis							
Categorie de projet 1 - 1Cr L	rubrique 2921 - ajout d'une TAR de 1300 kW							
	* *	DM:						
	les autres rubriques modifiées relèvent au m							
	Dans le cadre de ce projet, CHRYSO profite d formol - rubrique 4120.2.A - 45 tonnes	le la régularisation du classement du						
	Tormor - rubrique 4120.2.A - 43 tormes							
	4. Caractéristiques générales du projet							

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CHRYSO exerce sur son site de Sermaises une activité de concepteur, fabricant et vendeur de produits chimiques à destination des matériaux de construction (bétons, ciments, plâtres, ...): Produits de démoulage, Plastifiants, superplastifiants, accélérateurs, hydrofuges, Produits spéciaux (désactivants, produits de cure, fibres), Agents de mouture, Colorants.

Le site de SERMAISES souhaite faire évoluer son outil de production et transformer un atelier existant en atelier « Polymères n°4 » qui accueillera les installations nécessaires à cette évolution. L'atelier sera implanté dans la continuité des ateliers polymères existants sur le site. Il sera issu de l'adaptation du bâtiment existant. Le projet consiste en l'installation d'une unité de fabrication de PCP (PolyCarboxylate Poly(ethylene glycol)) de seconde génération.

Le projet inclut la mise en place d'un stockage d'une nouvelle matière première et de deux stockages pour deux nouveaux produits finis, d'un réacteur de 25 m3 et de deux cuves satellites pour les dosages des matières premières et des utilités propres à l'installation (chaudière, groupe froid).

La mise en place du projet contient : une démolition partielle, des surélévations sans création de surface de plancher, une extension, des modifications de façades et un changement de matériau de couverture. Ces modifications font l'objet d'un permis de construire.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet, dénommé «CAPPABEAUCE», a pour objectif de maintenir la compétitivité du site et de pérenniser l'emploi sur son implantation historique.

Pour la fabrication d'adjuvants, CHRYSO utilise des « bases » qui sont aujourd'hui fabriquées sur le site par un processus de postestérification. Le nouveau procédé permettra de fabriquer les mêmes bases par un processus dit de seconde génération, plus rapide et moins consommateur de chaleur. Ces procédés sont déjà connus et maîtrisés au niveau du groupe qui dispose d'installations identiques sur ses sites Turcs, indiens et en Afrique du sud.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à modifier un bâtiment existant du site de CHRYSO.

Cette modification, rendue nécessaire au fonctionnement de l'activité du site, comprend :

- une démolition partielle,
- des surélévations sans création de surface de plancher,
- une extension,
- des modifications de façades,
- un changement de matériau de couverture.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet CAPPABEAUCE nécessite la mise en oeuvre d'équipements « classiques » de génie des procédés comme des mélangeurs, un réacteur, etc.

Succinctement, l'ensemble comprend :

- 1 cuve de 45 m3 (limité en approvisionnement à 35m3 de capacité), servant au stockage de la matière première THOMAS,
- 2 mélangeurs de 6 m3 (A1 & A2)
- un stockage de la matière première « renée » en IBC
- 1 réacteur de 25 m3
- 2 cuves de stockage de produits finis de 50 m3.

Pour réaliser les opérations, il est en outre prévu :

- 1 chaudière eau chaude avec 1 cuve de stockage de 30m3
- 1 système de refroidissement,
- 1 dispositif (ou colonne) de lavage des vapeurs avant rejet ou scrubber,
- 1 système de vidange de big-bag.

Relativement au procédé précisément, il peut être retenu que celui-ci consiste à préparer des « recettes » dans les mélangeurs et dans le réacteur. Ces recettes sont préparées en opérations dites « batch », c'est-à-dire en remplissant une capacité (isolée des autres capacités) d'un volume prédéterminé, d'un ou plusieurs composants.

Les contenus des mélangeurs sont destinés au réacteur, préalablement ou postérieurement au transfert depuis les mélangeurs lui-même rempli d'eau ou d'autres ingrédients.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis au permis de construire : Permis de construire n° 45 310 21 N 0013							
Déposé le 21 octobre 2021 par la société CHRYSO							
	te alebada da Nas Cadr	()	11.				
		on - preciser ie	Valeur(s)				
			65 495 m ² inchangée (environ 550 m ²) environ 7 m 9,95 m				
Coordonné	es géographiques ¹	Long. <u>0</u> 2 ° <u>1</u>	2 ' <u>2</u> <u>8</u> " <u>2</u> 9E Lat. <u>4</u> <u>8</u> ° <u>1</u> <u>7</u> ' <u>3</u> <u>4</u> " <u>8</u> 1N				
et c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a), I'article R. 1 I'environne Point de d	b) 9°a),b),c),d),),12°,13°, 22°, 32°, 34°, b) de l'annexe à 22-2 du code de ment : épart : vée :	Long ° _	_'"_ Lat°'" _ _'" _ Lat°'" _				
oignez à votr	e demande les anno	exes n° 2 à	6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une insta			Oui X Non Non X our ses activités. in 1988 1997				
	Coordonné Pour les caret c), 7°a), 10°,11°a) b 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de d Point d'arri Commune	Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b¹ et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point de départ: Point de départ: Point de viranes à raversées: Communes traversées: Le site est régulièreme Arrêté préfectoral du Arrêté préfec	coordonnées géographiques¹ Coordonnées géographiques¹ Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a),b),c),d), 10°,11° a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Communes traversées: Long ° Long				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I (Pelouses de la ferme de l'hôpital aux Peronnettes n° 91001005)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à plus de 10 km
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le parc naturel régional le plus proche est situé à 5 km du site (Gâtinais Français n° R11PNR003)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?			Le site de CHRYSO est situé à proximité de l'église de Sermaises (monument historique). Le périmètre de protection associé à l'Eglise de Sermaises est distant du site de CHRYSO de 100 m. Le site inscrit le plus proche du site est la Haute Vallée de la Juine, située à 3,9 km du site. Aucun site à proximité n'est répertorié au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			D'après les informations disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le site n'est pas localisé sur une zone humide. La zone humide élémentaire la plus proche est située à 1,8 km à l'ouest du site. Aucune zone humide n'a été mise en évidence sur le site de CHRYSO.

			Aucun PPRN ou PPRT sur la commune
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	\boxtimes		Le sol d'implantation comporte une pollution en hydrocarbures totaux, en hydrocarbures polyaromatiques et en polychlorobiphényles au niveau de l'atelier CAPPABEAUCE. 3 sites et sols pollués (dont le site de CHRYSO) sont recensés sur BASOL dans la zone industrielle de Sermaises
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		ZRE de la nappe de Beauce. Le pompage dans la nappe est réglementé suivant la rubrique IOTA 1.3.1.0 (autorisation au-delà d'un pompage de 8 m3/h).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	L'alimentation en eau potable de Sermaises se fait grâce à un point de prélèvement sur la commune de SERMAISES (code BSS : 02935X1037/FAEP2). Il s'agit d'un point de prélèvement classé « sensible » et captant dans la masse d'eau souterraine FRGG092 (Calcaires tertiaires libres de Beauce). Il est situé à 1,3 km au sud du projet. La commune de Sermaises n'est pas située dans le périmètre de protection d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit le plus proche du site est la Haute Vallée de la Juine, située à 3,9 km du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Le site NATURA 2000 le plus proche est la ZSC "Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine " situé à 4,5 km au nord ouest du projet (n°FR1100800)
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est la La Haute vallée de l'Essonne (n° 191SC02), située à 14 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Phase travaux : aucun Phase exploitation: CHRYSO a consommé 40 400 m3 et 44 300 m3 en 2019 et 2020 respectivement. Le projet CAPPABEAUCE nécessitera l'utilisation de 4 Engendre-t-il des 000 m3/an en tant que matière première dans le procédé de fabrication prélèvements \times CHRYSO ne possède pas de prélèvement dans le milieu naturel d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Phase travaux : aucun Phase exploitation: aucun Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Phase travaux : déchets de chantier : Ferraillage métaux, béton issu de la déconstruction, élimination des plastiques, amiante (toiture du bâtiment en fibrociment), terres polluées pour créer les cuvettes de rétention (360 m3 de Est-il excédentaire X Phase exploitation: l'exploitation du site génère des déchets, décrits cien matériaux? dessous (voir "Emissions") Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Phase travaux et exploitation : absence d'impact sur la biodiversité, l'atelier d'entraîner des projeté étant sur une surface déjà imperméabilisée sur le site de CHRYSO (site perturbations, des clôturé) dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Le site NATURA 2000 le plus proche est la ZSC "Pelouses calcaires de la haute Si le projet est situé vallée de la Juine " situé à 4,5 km au nord ouest du projet (n°FR1100800) dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		\boxtimes	Le projet est situé sur le site actuel de CHRYSO.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		L'environnement du site ne présente généralement pas de dangers sensibles pour celui-ci. Il convient toutefois de relever que le gaz naturel distribué sur le site provient d'un stockage de gaz naturel liquéfié (souvent désigné par l'acronyme « GNL ») implanté sur le site mais exploité par un tiers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Zone de sismicité : très faible Foudre : Risque plus faible que la moyenne nationale - les installations sont protégées contre la foudre Mouvements de terrain : Absence de PPRN Inondation : Absence de PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Les impacts associés au projet de CHRYSO sont majoritairement attendus lors de la phase d'exploitation et notamment par les rejets atmosphériques et les nuisances sonores. Les rejets atmosphériques associés au projet seront faibles et respecteront la réglementation applicable. CHRYSO prévoit de modifier les installations actuelles pour respecter les niveaux sonores admissibles en limite de propriété et en zone à émergence réglementées. Des mesures seront réalisées après projet.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Phase travaux : le trafic en phase travaux est estimé à 11 camions pour le transport d'équipements, 24 camions pour le terrassement, 10 camions pour le génie civil, 30 camions pour l'approvisionnement en béton et 10 VL lié au personnel Phase exploitation : En 2019, le trafic associé à l'activité de CHRYSO était de 73 730 VL / an et 10 141 PL / an. Le projet CAPPABEAUCE n'augmentera pas le trafic de VL. Le trafic de PL sera augmenté de 416 PL/an.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Phase travaux : l'utilisation d'engins de chantier, le trafic des camions et l'activité des ouvriers du chantier sera source de bruit. A noter que les travaux seront réalisés uniquement en journée et en semaine. Phase exploitation : Les installations actuelles de CHRYSO sont source de bruit (mélangeurs, pompe, TAR, trafic,). Les équipements associés à CAPPABEAUCE seront situés en intérieur. Seules les TAR seront implantées en façade de l'atelier.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\square	Phase travaux : L'excavation des terres polluées pourraient être à l'origine d'odeurs. CHRYSO réalisera des dispersions ponctuelles de désodorisant lors de ces opérations si nécessaire. Phase exploitation : Le site de CHRYSO utilise du formol qui peut générer des odeurs. Toutefois, son utilisation a été diminuée et CHRYSO a mis en place des traitements des procédés et a modifié ses procédés pour limiter les odeurs. Dans le cadre du projet CAPPABEAUCE, aucune odeur n'est attendue compte tenu du traitement mis en œuvre (laveur de gaz)
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	Phase travaux: les sources de vibrations sont identiques aux sources de bruit Phase exploitation: Les sources de vibrations sont identiques aux sources de bruit. Aucun équipement n'est susceptible de provoquer des vibrations sensibles pour le voisinage. Dans le cadre du projet, le montage sur silent block des équipements sources de vibration permettra d'éviter la transmission de ces dernières dans l'environnement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	Phase travaux: La majorité du trafic lié au chantier sera réalisée en journée, ce qui permettra de limiter les émissions lumineuses liées au trafic de véhicules. Phase exploitation: L'atelier polymère fonctionne 7j/7 et 24h/24. Le reste du site fonctionne en journée, 5 jours par semaine. Le site dispose d'un éclairage extérieur pour les périodes nocturnes. L'éclairage du site est de type urbain et ne sera pas modifié avec le projet CAPPABEAUCE.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Phase travaux: Les émissions attendues lors du chantier seront des gaz de combustion liés à l'utilisation de véhicules et pourra générer des poussières. Phase exploitation: Les installations actuelles rejettent des COV, de l'HCI, des poussières, des gaz de combustion et des polluants atmosphériques associés au transport. Les points de rejets les plus contributeurs sont filtrés (filtres à poussières, filtre à charbon actif). Le projet entraînera des rejets canalisés (MP Thomas traitée par colonne de lavage et gaz de combustion par chaudière)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes	Phase travaux: Des eaux de lavage camions pourront être produites (camions nettoyés dans la station de lavage CHRYSO). Phase exploitation: CHRYO rejette des EP de toiture, voiries et parkings, des EU domestiques et des effluents industriels. Les EP non susceptibles d'être polluées sont infiltrées via des puits d'infiltration et les EP susceptibles d'être polluées (voiries, toitures avec points de rejet) sont rejetées dans le réseau eaux pluviales public. Les eaux usées domestiques sont rejetées dans le réseau eaux usées public. Le projet ne modifiera pas les rejets du site.
	Engendre-t-il des effluents ?		Phase travaux: La simultanéité de l'absence de toiture du bâtiment et des travaux de terrassement ne permettra pas la collecte des EP. Les terres polluées seront couvertes par une bâche en cas de pluie pour éviter la lixiviation et le transfert de pollution vers la nappe. Phase exploitation: CHRYSO rejette des effluents industriels (EU issues des procédés): eaux en provenance de toiture du bâtiment 6, eaux en provenance des TAR et les EP des rétentions. Le projet ne modifiera pas les effluents du site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes	Phase travaux: déchets de chantier: eaux souillées issues du nettoyage à haute pression des cuves présentes dans l'atelier, EP compte tenu de l'absence de toiture, ferraillage métaux, béton issu de la déconstruction, élimination des plastiques, amiante (toiture du bâtiment en fibrociment), terres polluées pour créer les cuvettes de rétention (360 m3 de déblais) Phase exploitation: CHRYSO produit des déchets dangereux et non dangereux liés à son activité (2 382 t en 2019). Le projet CAPPABEAUCE entraînera la production de 28 t de déchets dangereux uniquement.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	La zone d'implantation n'est située sur aucun paysage identifié par le PLU de Sermaises. Le projet est implanté dans un bâtiment existant qui est situé dans une zone industrielle qui possède un paysage anthropisé et dégradé. Le projet sera situé sur le site de CHRYSO	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	Le projet sera situe sur le site de CHRTSO	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident	fiées c	1.6 ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
Oui	Non X Si oui, décri				
Absence de pr	ojet existant dans la zo	ne d'ét	ude		
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :					

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir	
	ne annexe traitant de ces éléments) :	
Vo	ir annexe "Les mesures ERC "	
	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet Annexe 6 : les mesures ERC permettant de compléter la réponse a 6.4 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à SERMAISES le, 07/03/2022

